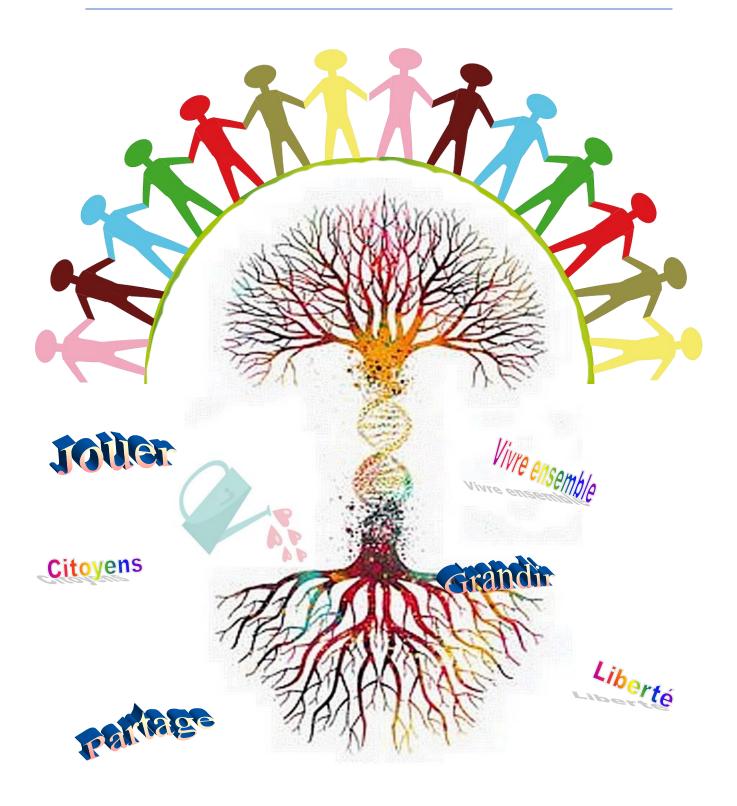
## PROJET PÉDAGOGIQUE PÉRISCOLAIRE

## **VERDUN SUR GARONNE**

2023-2025











## Table des matières

1- La structure d'accueil	າ
A- Les locaux	
B- Les équipements mis à disposition	
C- Le fonctionnement de l'accueil	
La règlementation :	
•	
a) Les horaires :	4
b) Les transports :	5
c) Les repas et goûters :	5
d) Les tarifs :	5
e) La répartition des groupes :	5
f) Les modalités d'inscription :	6
2- L'équipe pédagogique :	6
A- L'équipe d'animation	6
B- L'équipe de direction	7
C- Les agents de service	8
3- Le public accueilli :	9
A- Les enfants	9
a) Les accueils particuliers en situation de handicap et/ou PAI	9
B- Les familles	
4- Objectifs généraux	11
A- Éduquer à la citoyenneté :	11
B- Vivre ensemble :	11
C- Permettre à l'enfant de découvrir son environnement proche et à le resp	
5- Objectifs pédagogiques	11
6- Évaluation du projet pédagogique	12
lournée type mercredis	14

#### **CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE**

Verdun sur Garonne fait partie de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, qui est composée de 25 Communes.

Le village se situe dans le département du Tarn et Garonne, en Occitanie, dans le Sud-ouest de la France. Idéalement placée à 20 kms de Montauban et à 40 kms de Toulouse, la commune de Verdun est bordée par la rivière Garonne et on peut encore y voir les remparts qui protégeaient la ville et son port.

Au recensement de 2021, elle comptait 4848 habitants.

C'est au XIXème siècle avec la construction de la voie ferrée et du Canal Latéral à la Garonne, plus connu sous le nom de « Canal du Midi » que le port a perdu de son importance.

La ville est composée de plusieurs bâtiments classés au patrimoine des monuments historiques et à la chance d'avoir sur un méandre de la Garonne, l'Ile de Ladreille qui de par sa particularité lui confère le titre de Zone Naturelle D'intérêt Écologique Faunistique et Floristique. A ce titre, l'île est intégrée au Réseau Natura 2000. Ces espaces naturels protégés offrent aux enfants de la commune un lieu propice à l'évasion et à la découverte de la nature et de leur environnement.

#### 1- La structure d'accueil



La structure d'accueil de loisirs enfants, est gérée par l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne sous la Présidence de M. BERTHELOT Xavier et la direction de M PETIT Alain, située 15 rue Clémence Isaure 82600 Verdun Sur Garonne.

Le service est mis à disposition des habitants des 9 Communes du territoire, à savoir : dans un bâtiment neuf qui a ouvert ses portes le 9 juillet 2018 sous le nom de :

#### Maison Intercommunale de L'Enfance

Le bâtiment excentré du village est desservi par un chemin piétonnier nommé « la coulée verte » qui offre aux usagers une sécurité dans leurs déplacements.

#### A- Les locaux

Le bâtiment à énergie positive d'une superficie totale de 2100m2 : 700 m2 de local et 1400 m2 d'espace extérieur est divisé en deux pôles. Il peut accueillir 181 personnes maximum conformément au registre de sécurité.

#### Pôle Est: Espace dédié aux moins de six ans et au Relais Petite Enfance

- Une salle de motricité
- Deux salles d'activités une pour les 3/4ans et l'autre pour les 4/5ans
- Deux dortoirs
- Des toilettes adaptées dont une équipée d'une douche
- Un espace peinture et jeux d'eau
- Le bureau du RPE
- Un réfectoire de 90 couverts
- Une cuisine et son espace plonge
- Les locaux techniques

#### Pôle Ouest: Espace dédié au plus de six ans

- Un vaste hall d'entrée aménagé de caissons pouvant accueillir les poussettes des tous petits
- Le bureau administratif et l'infirmerie,
- Une salle pour les adolescents,
- Une salle accueillant les animateurs,
- Trois salles d'activités pour les plus de six ans,
- Des toilettes adaptées aux enfants et une toilette adulte

#### A l'extérieur côté Ouest :

- Un préau en bois aménagé de tables de Ping Pong
- Des box de rangements (matériel camping, vélos, trottinettes)
- Une cour avec des bancs
- Un espace vert

#### A l'extérieur côté Est:

- Un parking de 23 places plus une réservée aux handicapés,
- Une cour aménagée d'une structure bois pour les plus jeunes,
- Deux points d'eau

#### B- Les équipements mis à disposition

- L'espace Culturel (MJC) équipé :
  - 1 salle de sport avec tatamis et tapis muraux, barres agrès, espaliers....
  - 1 salle de cinéma
- La médiathèque
- Le stade et le city Park
- Terrains de tennis
- Gymnase
- Little Pub (salle pluri-activités)

L'ensemble de ces bâtiments est accessible à l'accueil de Loisirs Périscolaire pendant les périodes de fonctionnement de celui-ci. Ces bâtiments appartiennent à la commune de Verdun sur Garonne et nous les avons à notre disposition selon un planning établi chaque début d'année avec la municipalité de Verdun sur Garonne et les autres associations de la commune.

#### C- Le fonctionnement de l'accueil

L'accueil de Loisirs est ouvert tous les mercredis scolaires (sauf les jours fériés).

Les jours d'ouverture sont calqués sur le calendrier scolaire établi par le ministère de l'Éducation Nationale.

- Année scolaire 2022-2023 : 36 mercredis
- Année scolaire 2023-2024 : 33 mercredis (deux sont fériés : 1<sup>er</sup> Mai et 8Mai)
- Année scolaire 2024-2025 : 36 mercredis

Le projet pédagogique périscolaire s'étalera sur 3 années scolaires pour permettre la mise en exergue du PEDT initié sur le territoire et les partenariats avec différentes entités.

Le temps périscolaire du mercredi permet aux parents un mode d'accueil pour leurs enfants aux heures qui suivent la classe.

Ainsi, il propose une transition entre les institutions ou personnes qui organisent la journée de l'enfant.

- L'école et la famille.
- L'école et l'ALSH (listes de présence envoyés 1 semaine avant le jour J)
- L'ALSH et l'enfant
- L'ALSH et la famille

#### Agés de 3 à 11 ans, ils sont prioritairement scolarisés sur les deux groupes scolaires de Verdun/Garonne.

Depuis le mercredi 22 Mars 2023, les enfants scolarisés à Aucamville sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle d'Aucamville date d'ouverture du nouvel accueil multisites. Cette nouvelle organisation a permis de récupérer tous les enfants sur liste d'attente sur l'une ou l'autre de nos structures.

#### <u>La règlementation :</u>

Comme tout accueil de loisirs, il est soumis à la Législation et à la Réglementation du code du travail, du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse ainsi qu'au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Tarn et Garonne (SDJES).

Pour toute question concernant la réglementation des revues actualisées sont régulièrement mises à disposition de l'équipe en place

Dans le cadre de la convention entre la Caisse d'Allocation Familiale et la Maison des Jeunes et de la Culture signée pour le soutien et le fonctionnement des accueils de loisirs enfants, le gestionnaire s'engage à respecter et faire respecter à ses salariés la Charte Laïcité de la Branche Famille.

De ce fait, le gestionnaire s'engage à demeurer attentif au respect des pratiques sur le terrain en garantissant le principe de neutralité philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle.

Pour répondre aux exigences de la règlementation qui encadre l'organisation des accueils de mineurs sans hébergements, l'équipe varie en fonction des effectifs présents sur les journées et la déclaration d'accueil effectuée sur le site dédié est tenue à jour.

En cas de doute, ne pas hésiter à consulter l'équipe de direction ou le responsable hiérarchique direct.

#### Le taux d'encadrement applicable en périscolaire est le suivant :

- Accueil des mineurs de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants
- > Accueil des mineurs de + 6 ans : 1 animateur pour 18 enfants

#### a) Les horaires :

Pour répondre au mieux aux besoins des familles, trois formules d'inscriptions sont proposées :

Transport et restauration	½ journée avec repas	½ journée sans repas
11h30-14h	11h30-18h30	14h-18h30

#### L'accueil de Loisirs est ouvert tous les mercredis de 9h à 18h30 :

- Accueil administratif et réunion d'équipe d'animation : 9h 11h15
- Accueil des enfants environ 11h30 18h30
- Les familles récupèrent leurs enfants soit avant 14h soit après le gouter, c'est-à-dire vers 17h (sauf raison exceptionnelle de style rendez-vous médical ou autre).

#### b) Les transports :

Deux bus affrétés par la société de Transport VERBUS se mettent en place les mercredis :

**11h20 :** bus 1 : 3 animateurs vers écoles DAREYSSES et Jules VERNES pour récupérer les enfants inscrits et les amener sur site MIE arrivée vers 11h45

**11h20** : bus 2 : 3 animateurs vers école LAFONTAINE pour récupérer les enfants inscrits et les amener sur site MIE arrivée vers 12h

#### c) <u>Les repas et goûters :</u>

Les repas sont fournis par le service de restauration collective CRM Martel de Rodez en liaison froide et sont remis en température par du personnel mis à disposition par l'association AVIE (association d'insertion)

Les goûters sont aussi commandés auprès du même prestataire.

#### d) Les tarifs :

Transport et restauration	½ journée avec repas	½ journée sans repas
5€	10€	7€
Hors communes :8€	Hors communes :13€	Hors communes :10€

Une réflexion commune entre la municipalité, la MJC et les directeurs de structures sur l'application de **tarifs** modulés au **quotient familial** de la Caisse d'Allocations Familiales et en cours afin de représenter au mieux les intérêts des usagers et sera mise en place pour la rentrée de **Janvier 2024.** 

#### e) <u>La répartition des groupes :</u>

	GROUPE 1 Maternelles 3-4 ans	GROUPE 2 Maternelles 5 ans et +	<b>GROUPE 3</b> Élémentaires	<b>GROUPE 4</b> Élémentaires	<b>GROUPE 5</b> Élémentaires
Nombre d'enfants	14	28	<b>18</b> (+ ou – 6)	<b>18</b> (+ ou – 6)	<b>18</b> (+ ou – 6)
TOTAL	42		72		

Pendant l'accueil des mercredis, les enfants des groupes élémentaires ne sont pas répartis par âge car nous fonctionnons avec des pôles d'ateliers où les enfants se positionnent en fonction de leur choix du jour. Ce fonctionnement résulte des échanges et des réflexions menés avec les enfants lors de la rentrée de Septembre.

- 3 pôles différents sont proposés :
  - Activités sportives
  - Activités manuelles
  - Ateliers cuisine ou jardinage ou autre selon saison

Les animateurs se répartissent en fonction des effectifs de chaque groupe

#### f) Les modalités d'inscription :

#### Pour les mercredis:

- ➤ Une permanence administrative est organisée les mardis / jeudis de 9h à 17h, le mercredi de 9h à 11h30 et de 14h à 18h30 et le vendredi de 9h à 12h sur la structure.
  - Les inscriptions se font un mois avant la période concernée.

Passé le délai d'inscription sur l'accueil de loisirs, celles-ci se feront en fonction des places disponibles restantes.

### 2- L'équipe pédagogique :

#### A- L'équipe d'animation

Elle est composée de 5 animateurs et varie en fonction des effectifs :

#### Les animateurs permanents :

- Chantal Valette (BAFA) en CDI temps partiel modulation
- Mathieu Cazorla (BAFA, BAFD en cours) en CDI temps partiel modulation
- Virginie Brianto (non diplômée) sous contrat Parcours Emploi Compétences

#### Les animateurs vacataires :

- Tatiana Lopez (BAFA en cours) en contrat engagement éducatif (CEE)
- Jérôme Cambron (non diplômé) en contrat engagement éducatif (CEE)

#### Rôle et missions

Les animateurs sont partie prenante du projet pédagogique en place qu'ils ont élaboré en lien avec la direction de la structure et de ce fait, ils sont :

- Garants de l'application des règles de vie collective, du respect des personnes, des locaux et du matériel mis à leur disposition.
  - Responsables de la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Engagés sur le respect des rythmes de vie des enfants et adaptent leurs interventions en ce sens.
- Responsables du bien-être des enfants, favorisent les échanges entre adultes et enfants afin de proposer des actions cohérentes avec les besoins des enfants accueillis.
- Force de propositions et en ce sens établissent et mènent des projets d'animations en lien avec le projet éducatif de la structure et du Projet Éducatif de Territoire mis en place.

Les animateurs sont également présents au moment des repas et surveillent la toilette des plus petits durant toute la journée d'accueil. Chaque animateur est responsable de lui-même et des enfants qu'il encadre.

## Les animateurs doivent avoir un comportement exemplaire à la fois dans leurs propos, dans leur tenue vestimentaire et dans leur attitude.

#### 1- Avoir une attitude professionnelle

Il élabore son projet d'animation conjointement avec son / ses collègue(s) en fonction :

- Du projet pédagogique,
- De l'objectif général complémentaire fixé pour chaque période à travers le projet d'animation.
- Des objectifs et des attentes du binôme ou trinôme constitué (compétences de chacun),
- De la thématique, du programme prévisionnel et des moyens définis.

Chaque équipe prévoit son activité et s'assure qu'elle est réalisable par les enfants, selon leurs capacités.

Chaque animateur ou animatrice se tient informé(e) des informations particulières relatives aux enfants (tuteurs et personnes autorisées à prendre en charge l'enfant)

- Informations sanitaires (allergies, PAI existant ou à mettre en place, trousse d'urgence d'un enfant bénéficiant d'un PAI),
- Droit à l'image (autorisation écrite des familles)
- Maîtrise l'utilisation des produits de 1<sup>er</sup> soins (Cf : notice utilisation)

La fermeture de l'Accueil ne devant pas être uniquement la préoccupation de celui qui part en dernier, chacun(e) s'efforcera donc avant de partir de vérifier la fermeture des fenêtres, du rangement de sa salle, d'éteindre les lumières...

Les temps de pause de l'équipe n'auront pas lieu pendant les temps d'accueil ni les temps de réunion et ne se fait JAMAIS au détriment de la surveillance. Il conviendra d'organiser les temps de pause en ce sens et de manière équitable pour chacun, en respectant la durée en fonction du temps de travail rémunéré sur la dite-journée. Il est strictement interdit de fumer à l'entrée du bâtiment et proche de l'Accueil de Loisirs, un endroit est identifié à cette fin (parking côté sortie cuisine).

#### 2- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages et son temps de loisirs

#### Activités :

L'animateur accompagnera l'enfant dans ses apprentissages, lui permettant de faire AVEC ET NON A SA PLACE, en lui proposant des activités adaptées à son âge et à ses capacités.

#### Repas :

L'animateur veille à ce que chacun goûte de tout (lui également) et sorte de table en ayant mangé de manière équilibrée.

Il aidera les plus jeunes à couper leur viande si nécessaire (ne pas tout faire à sa place), favorisera l'autonomie en permettant aux enfants d'aider au débarrassage des tables.

#### Goûter :

Il se prend dans le calme, assis, ne pas oublier de nettoyer et de ramener la vaisselle pour 17h afin qu'elle soit lavée.

La consigne est donnée afin que les animateurs respectent au maximum les règles élémentaires d'hygiène :

- Lavage des tables d'activité avant et après le goûter
- Lavage des mains des enfants et des adultes

#### B- L'équipe de direction

#### Elle est composée d'une :

- ➤ **Directrice**: Cécilia BRAJON, BPJEPS Loisirs tous publics, DEJEPS Développement de Projets de Territoires et Réseaux (CDI à temps complet):
- Directrice adjointe : Sandrine GIORDANA, BAFA et BAFD en cours (CDI Temps partiel)

#### Rôle et missions

#### La directrice:

- Veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants, des animateurs (trices), ainsi que du personnel technique.
  - Garante du fonctionnement de l'accueil pour l'équipe d'animation et des enfants
  - Elle gère les tâches administratives, matérielles, ainsi que le budget.

- Elle est référente de son équipe, anime des réunions et les organise.
- Elle mobilise et dynamise son équipe autour du projet pédagogique.
- Elle donne les moyens matériels à son équipe pour réaliser les divers projets d'activités.
- Elle joue son rôle de formateur, assure le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
  - Elle assure les relations avec les familles, et les différents partenaires.
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique, et rend compte de son travail à sa hiérarchie.
- Elle veille au respect des normes d'hygiène (dont H.A.C.C.P.) avec les agents de service.

La Directrice finalisera le budget annuel et reste décisionnaire dans certains cas (exemple : évaluation des stages pratiques BAFA...).

#### La directrice adjointe :

L'adjointe de direction se fait le relais de la Directrice de la structure, elle la représente en son absence pour toutes les missions précitées, en fonction du temps dévolu à cette mission au regard des autres missions qu'elle exerce.

Elle assure 2 missions, une mission d'animatrice auprès des enfants au même titre que les animateurs en fonction des nécessités de service et exerce en plus son rôle de soutien auprès de la directrice qu'elle pourra être amenée à remplacer en cas d'absence.

L'adjointe devra impérativement :

- Connaître l'emplacement des documents exigibles lors d'une inspection et des consignes en cas de problème (numéros de téléphone, personnes à contacter, consignes de sécurité...)
- Répondre aux fonctions d'assistante sanitaire, présence aux PAI. A défaut du diplôme de secouriste, un autre animateur se verra confier cette fonction.
- Connaître le fonctionnement de la mise sous tension et hors tension de l'alarme et être responsable des clés.

#### C- Les agents de service

Ils sont formés aux normes H.A.C.C.P. et assurent le service de restauration des mercredis.

Ils sont chargés de l'entretien des locaux utilisés par l'accueil de loisirs et de la remise en température des repas. Ils participent également au bon déroulement des repas en aidant au service et aident les enfants à couper leur viande...

Ils bénéficient d'une liste de tâches et d'un planning indicatif, leur permettant de trouver leur organisation tout en respectant les normes H.A.C.C.P. Ils doivent respecter les normes d'hygiène liées à la collectivité lors de la réception et préparation des repas, veiller à la prise des températures, compter le nombre de repas et des goûters et informer la directrice en cas de soucis.

L'association AVIE qui fournit le personnel a rédigé des fiches de postes en association avec la directrice de la structure afin de proposer un service de qualité aux usagers.

Ils sont tenus d'informer la directrice de tout problème lié à la restauration ou à l'entretien des locaux.

Le soir, à 17h et jusqu'à 20h, deux agents techniques de la MJC assurent l'entretien du bâtiment

#### Les obligations communes à tout le personnel :

Le devoir de l'équipe toute entière (animation et agents de service) est d'intégrer le plus tôt possible les points non négociables du projet pédagogique comme suit :

- Respecter les enfants et leurs parents ainsi que tout le personnel de l'accueil
- Respecter les horaires (prévenir le service et la Directrice de l'accueil en cas d'absence ou de retard)

- Respecter les horaires des temps de pause et lieux définis avec la direction
- Justifier son absence par un document officiel
- Pour chacun, avoir une hygiène et porter une tenue vestimentaire décente et adaptée à sa fonction (dont réglementaire pour les agents de service)
- La consommation d'alcool ou de produits stupéfiants est interdite
- Il est strictement interdit de fumer (y compris la cigarette électronique) dans les locaux de l'accueil de loisirs et en présence des enfants.
- Ne pas porter de casques ou d'oreillettes durant les temps d'animation et d'accueil.
- Ne pas monter sur les toits pour récupérer les ballons.
- Pendant les temps « libres » des enfants, éviter les attroupements d'animateurs (trices)
- Respecter les consignes émanant de sa hiérarchie
- Faire remonter les informations utiles au bon fonctionnement à l'équipe de Direction

### 3- Le public accueilli :

#### A- Les enfants

Les enfants de l'accueil de loisirs viennent de catégories socioprofessionnelles, d'origines ethniques et religieuses diverses ce qui favorise le « Vivre Ensemble » et permet l'apprentissage de la Citoyenneté.

En ce sens, l'accueil de loisirs assure à chaque individu le principe de neutralité philosophique, politique, syndicale, ou confessionnelle et met en œuvre la Charte Laïcité conduite par le gouvernement.

L'accueil de loisirs de Verdun sur Garonne est habilité par le SDJES du Tarn et Garonne.

Les mercredis en période scolaire, l'accueil est composé de 80 enfants de plus de 6 à 11 ans et de 42 enfants de moins de 3 à 5 ans.

L'accueil de loisirs est ouvert de 11h30 à 18h30.

Au regard des effectifs, l'accueil se compose de 3 groupes en élémentaires et de 2 groupes maternelles, qui peuvent varier en fonction du nombre d'inscrits.

L'accueil de loisirs périscolaire se veut être un lieu complémentaire à l'école, à la famille ainsi qu'au « monde » : en effet, l'enfant se construit individuellement mais aussi collectivement dans sa vie de tous les jours. La mise en place du Projet Éducatif de Territoire permet une prise en charge globale de l'évolution des enfants dans leur vie de citoyen.

Les grands axes retenus par l'ensemble des partenaires sont :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et le « Vivre Ensemble »
- Considérer l'enfant dans sa globalité avec ses spécificités et tendre à respecter son rythme.
- Favoriser les projets visant à développer la participation des enfants dans une dynamique de coopération.
  - Encourager les projets qui s'inscrivent dans la réalité et la ressource territoriale. L'ensemble de ces éléments participera à l'élaboration de nos objectifs.

#### a) Les accueils particuliers en situation de handicap et/ou PAI

#### 1) Les enfants en situation de handicap:

L'accueil des enfants présentant un handicap est en place sur la structure ; que celui-ci soit moteur, physique ou sensoriel.

Afin de réfléchir et d'organiser au mieux cet accueil, la direction rencontre en amont la famille et l'enfant (éventuellement accompagné par du personnel « médical »). Chaque accueil est adapté individuellement à l'enfant concerné et certaines pistes d'actions sont communes :

- Aménagement du planning pour l'enfant
- Adaptation des activités pour respecter son rythme, ses besoins
- Nécessité de recruter un animateur supplémentaire

Chaque accueil est personnalisé et nous mettons notre professionnalisme au service des familles pour répondre le mieux possible à leurs besoins.

#### 2) Les enfants avec Projet Accueil Individualisé (PAI):

Lorsqu'un PAI a été établi, il énumère toutes les conditions médicales et d'accompagnement nécessaires à l'enfant. Il existe différents types de prise en charge et il est donc important de prendre le temps d'échanger avec les familles pour partager les informations.

Les différentes « pathologies » rencontrées à ce jour sont :

- Allergies alimentaires et/ou médicamenteuses
- Maladies de l'enfant (diabète, asthme, épilepsie...)

Les médicaments pour les PAI sont rangés dans un placard adjacent au bureau de la directrice du centre (armoire pharmacie qui se ferme à clé). Il est spécifié la procédure à suivre.

La liste des enfants sous PAI est affichée et tenue à jour dans le placard à pharmacie. Cette liste n'est pas visible par les parents ou les autres enfants afin de respecter la confidentialité des familles.

Seuls les enfants, dont l'allergie alimentaire est déclarée, sont autorisés à amener un panier repas, préparé au préalable par leur famille.

#### **B-** Les familles

Pilier de la construction et du développement de l'enfant, la famille est un maillon essentiel dans la vie et la construction d'un enfant.

Elle est au centre de nos préoccupations en tant que partenaire éducatif, nous veillons à l'associer aux projets de notre accueil et l'avis des familles nous permet de le faire évoluer afin de l'améliorer.

Plusieurs espaces d'informations dédiés aux familles sont mis en place :

- Un panneau extérieur sur le parking
- Vitres du hall d'accueil
- Mailing

Dans ces espaces, on peut retrouver :

- Les plannings pour chaque période
- Les menus de la période des mercredis
- Les affiches spectacles et ou sorties

Le projet éducatif et le projet pédagogique sont mis à disposition des familles qui le souhaitent.

L'échange avec les familles s'effectue au quotidien par un accueil individuel. L'équipe d'animation et de direction y porte une attention permanente.

L'accueil et le pointage des enfants sont effectués par un membre de l'équipe et un cahier de liaison interne au service est placé à l'accueil pour les remarques ou modifications.

L'équipe de Direction est présente alternativement sur les temps d'accueil de la journée afin d'entretenir de bonnes relations de suivi avec les familles.

Toutes les informations destinées aux familles durant la période (horaires de sorties, trousseau, annulation d'activité, changement de planning) se font par affichage ou par mail individualisé.

Chaque famille peut consulter les informations pratiques sur le site internet de la MJC de Verdunsur-Garonne (http://www.mjc82.com/MJC2014/)

Rappelons les principes fondamentaux du projet éducatif engagé avec la MJC et l'équipe de direction :

### A- Éduquer à la citoyenneté :

- Stimuler la socialisation des enfants et l'apprentissage de la vie en groupe.
- Souligner l'individualité de chaque enfant au sein d'un groupe.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des enfants selon leurs âges et leurs capacités.
- Encourager les initiatives, favoriser la rencontre avec d'autres publics
  - o En sensibilisant les enfants et les jeunes à la notion de respect et d'entraide.
  - En les incitant à être les acteurs de leurs loisirs, les impliquer dans les projets.

#### B- Vivre ensemble:

- Impliquer et faire participer les enfants aux différents temps de vie quotidienne collective.
- Favoriser les activités de libre expression, l'échange et l'écoute.
- Mettre en place une organisation où chaque enfant puisse se repérer et s'approprier son espace dans un espace collectif.
  - o En favorisant les temps d'écoute, d'échange, d'expression au sein de l'accueil.
  - o En sensibilisant les enfants à la « différence » en les ouvrant au monde
  - o En leur garantissant leur sécurité physique et affective tout au long de leur parcours

# C- Permettre à l'enfant de découvrir son environnement proche et à le respecter.

- Mettre en place des projets d'animation autour d'une thématique au trimestre ou à l'année avec des ateliers de découvertes adaptés à chaque tranche d'âge.
- Sensibiliser les enfants à l'éducation à l'environnement (éco-citoyenneté).
- Amener les enfants à s'ouvrir à leur environnement :
- o En leur faisant découvrir les multiples possibilités offertes sur le territoire (sport, culture, arts, loisirs...).
  - En proposant des partenariats avec des associations locales.
- o En organisant des « sorties » proches du quotidien (par exemple randonnées sur l'Ile de Ladreille, promenades le long du canal, découverte des forêts...)

## 5- Objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique permet de donner du sens aux activités proposées et à l'accès de la vie quotidienne.

Il est à l'origine du travail et des projets mis en œuvre par l'équipe pédagogique.

- ❖ Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de respect et d'entraide et d'engagement à la vie citoyenne
  - Établir les règles de vie en faisant participer les enfants (notion du négociable et du nonnégociable).
  - Respecter le matériel, les locaux. (Toilettes, nettoyage du matériel d'animations,)

- Identifier les formules de politesses (bonjour, merci, au revoir)
- Participer à l'entraide et à la solidarité (aider son voisin de table pendant les temps de repas et d'activités, débarrassage des tables en fin de repas, préparer le goûter)

#### ❖ Garantir la sécurité physique et affective dans le respect du rythme et de l'âge de chacun

- Sensibiliser l'enfant et les jeunes aux bons gestes d'hygiène (se laver les mains...)
- Respecter les rythmes et les besoins, lors de tous les temps de la journée alternance de moments calmes et sportifs pour que chacun puisse se développer et participer à sa guise.
- Aménager l'espace d'évolution des lieux d'accueils (mise en place de petits jeux ou activités suivant l'âge et permettre aux jeunes de s'épanouir physiquement et intellectuellement)
- Repérer son référent lors des déplacements pour sa sécurité (sortie de l'école)

#### Permettre à l'enfant de s'épanouir dans l'expression, l'imaginaire tout en étant acteur de ses loisirs

- Proposer des grands jeux ou leur imaginaire est sollicité (jeux coopératifs, jeux de pistes,)
- Impliquer et encourager l'enfant dans la création ou la préparation de spectacles, de constructions sur des projets définis (danse, théâtre...)
- Donner à l'enfant la possibilité de choisir ses activités en proposant plusieurs formules.
- Stimuler les enfants dans leurs choix d'activités mises en place par les animateurs

# ❖ Accorder aux enfants la possibilité de découvrir l'environnement intercommunal (associations, patrimoine, club etc...) afin de trouver sa place de citoyen.

- Créer des liens entre les clubs d'activités de la MJC ou associatifs (assister aux contes à la médiathèque, rencontre intergénérationnelle avec la maison de retraite pour des parties de loto, ateliers divers...)
- Faire participer des intervenants extérieurs pour des animations spécifiques
- Organiser des activités spécifiques participation à des concours (SIEEOM, trace ta route...)

Le projet pédagogique est un outil au service des animateurs dans la construction de leurs projets d'animation qui leur permet de proposer des thèmes divers et variés tout au long de sa mise en œuvre : il est bien évidement évolutif au regard des recrutements du personnel et de ses compétences.

## 6- Évaluation du projet pédagogique

Des outils d'évaluation sont mis en place afin d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'utilité, et la cohérence du projet pédagogique et de définir les axes d'amélioration à apporter selon les critères cités ci-dessous :

#### Au regard des objectifs pédagogiques :

- o Appropriation des règles de vie par les enfants vers une amélioration des comportements.
- Autonomie de l'enfant : repères des espaces, prise en charge de ses affaires, prise de parole, choix des activités, l'enfant s'est-il approprié les espaces ?
- Prise en compte des centres d'intérêts et des initiatives des enfants : activités en symbiose avec les attentes.

#### Au regard des activités :

Conformes aux objectifs éducatifs et pédagogiques ?

- Les moyens, la préparation, le déroulement, la qualité éducative, conformes à la législation et aux règles de sécurité,
- Satisfaction des enfants,
- Quand et comment les activités ont-elles été choisies ?
- Les temps de vie quotidienne sont-ils intégrés dans les activités ?

#### Évaluation des animateurs (trices) :

- Évaluation des projets d'animations ou des activités, préparation des activités avec exemples de réalisations possibles, les activités sont-elles variées ? Les enfants sont-ils associés au choix des activités et comment ?
- Respect des règles de vie, du règlement. Participation et degré d'implication dans la vie quotidienne et les activités.
- Rangement et respect du matériel, degré de détérioration. Les consignes de sécurité sont-elles connues et respectées des animateurs (trices). Des réunions ont-elles lieu pour préparer les activités, quand et avec qui ?
- o Possibilité de mise en place des bilans individuels en fin d'année et de bilan par binôme en mi année.

#### Évaluation de la satisfaction des enfants :

L'évaluation s'effectuera quotidiennement auprès des enfants avant le goûter

A l'occasion de temps d'échange, les enfants pourront s'exprimer sur la journée passée de façon collective, ils pourront ensuite « voter » de façon individuelle. (Boîte à lettre, boîte à idées...pour offrir l'anonymat aux enfants qui le souhaitent.

Ce vote permet d'améliorer nos projets et d'affiner nos pratiques, notre organisation, nos activités pour répondre à la satisfaction du plus grand nombre en cohérence avec nos valeurs éducatives. Les critères sont les suivants :

- Cette année, les enfants ont-ils découvert des choses nouvelles ?
- Les enfants ont-ils été concertés dans le choix des activités ?
- Les enfants peuvent-ils choisir et s'inscrire seuls aux activités ?
- Les enfants peuvent-ils s'exprimer aisément ?

#### Évaluation de la satisfaction des familles :

Nous prendrons en compte l'avis des parents pendant les temps informels ou pendant des temps forts (Réunions, parents/enfants, spectacle...) un questionnaire de satisfaction sera mis en place périodiquement.

- o Le service d'accueil de loisirs correspond-il à l'attente des familles ?
- Les familles des enfants sont-elles bien accueillies et bien informées?
- Les outils de communication sont-ils mis en place et utilisés ?

#### Par l'équipe de direction

- Évaluation des activités observées (sensibilisation, mise en place, réalisation), des observations notées sur le suivi journalier, de moments informels ou formels, des commentaires des parents...
- o Réunion d'équipe, management, accompagnement dans la construction des projets.
- Analyse et propositions pour les périodes à suivre.

L'équipe de direction est présente à divers moments de la journée, se mêlant à ceux-ci de manière plus ou moins formelle, tant pour maintenir un contact privilégié avec les enfants, les familles que les animateurs.

Bilan de période reprenant les objectifs et moyens ainsi que leur réalisation et bilan annuel envoyé à la Direction et aux élus.

## Journée type mercredis

Équipe				
9h00 – 11h15	0 – 11h15 Arrivée de la directrice et des animateurs			
	Réunion d'équipe			
	Enfants			
11H30	Prise en charge des enfants de l'école de « Darreysses » à Verdun (ancienne école)  Prise en charge des enfants de l'école de la « Fontaine » à Verdun			
11H45 -12H	Passage aux toilettes			
12H – 13H	Repas			
13H00 – 13H30	Ateliers encadrés en accès libre (mise à disposition de matériel sportif, de loisirs, dessins, jeux de sociétés (table de Pingpong, babyfoot, ballons, cerceaux mais aussi des coins aménagés dans les salles (coloriage, livres, perles) Ce n'est pas un temps d'animation, mais un temps ou l'équipe se répartit (les enfants choisissent leurs activités et les animateurs jouent avec eux, restent bienveillants à leur sécurité et peuvent à leur demande « être partenaire des jeux »			
	'	NELLES	ÉLÉMENTAIRES	
13H30	Enfants de 3 et 4 ans Lecture d'histoire Repos dans les dortoirs A partir de 14h30, réve échelonné : les enfants réveillés sont accompagnés pour rejoindre l'activité des petits		Ateliers encadrés en accès libre (mise à disposition de matériel sportif, de loisirs, dessins, jeux de sociétés (table de Pingpong, babyfoot, ballons, cerceaux mais aussi des coins aménagés dans les salles (coloriage, livres, perles)  Relaxation pour ceux qui le souhaitent  Ce n'est pas un temps d'animation, mais un temps ou l'équipe se répartit (les enfants choisissent leurs activités et les animateurs jouent avec eux, restent bienveillants à leur sécurité et peuvent à leur demande « être partenaire des jeux »  14h: appel dans chaque groupe et activités	
15H45		Bilan e		
16H	Goûter dans le réfectoire Goûter dans la salle d'activité en commun			
17h00	Départs échelonnés  Ateliers encadrés en accès libre  Rangement			
18H30	Fermeture			